

# Brunehaut en Fleurs 2026



Concours des façades fleuries



Cher.e participant.e,

Nous avons le plaisir de relancer l'opération Brunehaut en Fleur pour l'édition 2026 ! Cependant suite à des changements dans nos équipes et au vu du calendrier déjà bien avancé, il ne nous sera malheureusement pas possible d'organiser l'événement dans son format complet (visites de jardins, potagers et vergers) dans de bonnes conditions. Nous avons donc fait le choix de maintenir uniquement le concours de façades fleuries pour cette édition.

Si vous souhaitez participer à nouveau à cet événement qui vise en embellir les rues de nos villages, vous trouverez ci-dessous le formulaire de candidature à remettre à l'administration communale pour le 15 juin au plus tard. Vous pouvez également candidater en ligne via le QR code. Le règlement du concours se trouve au verso.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez soit vous rendre sur le site [www.developpementruralbrunehaut.info](http://www.developpementruralbrunehaut.info), soit contacter Louis Brennet à la Fondation rurale de Wallonie (069 87 10 90 – l.brennet@frw.be).

Merci encore pour votre participation et beaucoup de succès dans cette nouvelle édition !

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

C.P. : ..... Localité : .....

E-mail : ..... N° de téléphone : .....

Objet insolite : .....

Je souhaite également participer au vote du public : OUI  NON

*J'accepte dès lors de marquer mon accord pour que mon adresse figure dans le circuit des façades fleuries mis à disposition durant les mois de juillet et août, et pour que ma façade soit prise en photos et soumise aux votes en ligne sur le site de l'Opération de développement rural.*



Inscription en ligne



# Règlement

Chaque citoyen domicilié à Brunehaut peut participer au concours des façades fleuries. Cette catégorie reprend les façades et jardinets visibles depuis la rue.

Dans le cadre du concours, un jury composé d'anciens gagnants ainsi que de représentants de la grainothèque « Les Graines évadées de Brunehaut », du secteur horticole, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Fondation rurale de Wallonie est constitué. Deux visites sont opérées entre début juillet et début septembre. Les participants ne sont pas avertis de la date de passage du jury. L'appréciation du jury sera effectuée, après les deux passages, selon les critères d'évaluation repris ci-dessous.

Un prix citoyen « façade » organisé en ligne sera décerné. Les participants de cette catégorie peuvent choisir de concourir, ou non, pour ce prix. S'ils souhaitent y prendre part, ils devront marquer leur accord au moment de leur inscription pour que leur adresse figure dans le circuit des façades fleuries mis à disposition durant les mois de juillet et août, et pour que leur façade soit prise en photos et soumise aux votes en ligne sur le site de l'Opération de développement rural.

## Critères d'évaluation du jury

Patrimoine végétal :

- Fleurissement (pleine terre) : diversité, choix des essences, entretien et qualité, intégration paysagère (importance et répartition)
- Fleurissement (pots, bacs, jardinières) : diversité, choix des essences, entretien et qualité, intégration paysagère (répartition, emplacement, quantité et harmonisation)

Esthétique générale :

- Évaluer l'harmonie et l'originalité

L'objet insolite

- Agrémentez votre façade d'un objet insolite qui permettra de remporter des points supplémentaires !

## L'objet insolite

Nous invitons les participants à agrémenter leur façade d'un objet insolite. Au moment de l'inscription, il vous faudra mentionner de quoi il s'agit. Cela vous permettra de remporter des points bonus au moment du passage du jury, mais aussi de proposer un petit jeu aux personnes prenant part au circuit des façades fleuries.

En effet, pendant la période durant laquelle le circuit des façades fleuries sera proposé, les personnes prenant part au circuit pourront tenter de remporter une récompense en retrouvant tous les objets insolites cachés dans les façades participantes.

## Inscription

La date limite d'inscription pour prendre part au concours des façades fleuries est fixée au **15 juin 2026**.

Il est possible de s'inscrire en ligne via le formulaire disponible sur le site [www.developpementruralbrunehaut.info](http://www.developpementruralbrunehaut.info), ou de compléter le questionnaire et de la déposer à l'Administration communale à destination de Ariane Decaluwé

## Avantages à l'inscription

Chaque participant a droit à des avantages au moment de l'inscription. Un bon d'achat d'une valeur de 10 €, ainsi qu'une réduction de 10 % chez les commerçants du secteur horticole de l'entité soutenant le concours vous seront offerts. Attention, notez que les bons ne sont pas multipliés, un seul bon d'achat et une seule réduction seront octroyés par adresse.

## Droits d'utilisation et contacts

Chaque participant autorise la Commune à utiliser son nom et les photos de sa façade dans des publications du bulletin communal, sur les sites Internet de la commune et de l'Opération de développement rural, sur Facebook, etc.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec l'Administration communale ou avec la Fondation rurale de Wallonie via les coordonnées ci-dessous.

### Ariane Decaluwé

Commune de Brunehaut

069 36 29 62

[ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be](mailto:ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be)

### Louis Brennet

Fondation rurale de Wallonie

069 87 10 90

[wallonie.picarde@frw.be](mailto:wallonie.picarde@frw.be)